

## DEC213670DR13

### Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire

#### LE DELEGUE REGIONAL

**Vu** la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 Janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est.

**Vu** la décision DEC180338DAJ portant délégation de signature à M Jérôme VITRE, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) et notamment son article 1.1 ;

**Vu** la décision DEC212891DAJ du 8 Septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>.** – Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lorsque celui-ci est requis :

Au sein de la délégation régionale Occitanie Est (DR13) Mme Nathalie Julié pour le café d'accueil et le buffet servis à la délégation (hall et restaurant administratif) lors de la réunion des Responsables administratifs le 23 Novembre 2021.

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

**Article 2.** - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 novembre 2021

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

